

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 18 décembre 2023**

mis en ligne le 22/12/2023

**CM20231218-50**

**RESSOURCES HUMAINES**

**Modification du tableau des effectifs et des emplois**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,  
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
Vu le Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,  
Vu le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,  
Vu les crédits de personnels inscrits au budget en cours,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste et de modification de cadre d'emploi ou de grade ouvert pour l'emploi concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs et des emplois de la commune en procédant aux modifications suivantes :

**Créations de postes**

Service	Emploi	Cadre d'emplois	Statut	Temps de travail
Sports et vie associative	Agent d'entretien polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques	TIT CDD	TC
Police municipale	Adjoint au chef de brigade de nuit	Cadre d'emplois des agents de police municipale	Titulaire	TC
Culture Art Contemporain – Chapelle de la Visitation	Médiateur culturel chargé des scolaires et groupes	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine	TIT CDD	TNC 17h30
Culture Art Contemporain – Chapelle de la Visitation	Médiateur culturel chargé d'accueil	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine	TIT CDD	TNC 17h30



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 18 décembre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept et le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace de conférences de l'Excelsior sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Nicole JAILLET
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Serge DELSANTE	à	Mme Sylvie COVAC
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Katia BACON
M. Mickaël MAQUAIRE	à	M. Gérard BASTIAN
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Jean DORCIER.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

**Suppression de poste**

Service	Emploi	Cadre d'emplois	Statut	Temps de travail
Culture Art Contemporain - Chapelle de la Visitation	Chargé des actions de médiation	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	TC

**Modification du tableau des emplois et effectifs suite à mouvements de personnels**

Ces modifications prennent acte des modifications de grades, suite à recrutement et à avancements de grade. Ces modifications n'entraînent pas d'évolution dans le volume des effectifs de la Ville.

Service	Fonction	Catégorie d'emploi	Grade actuel	Nouvelle catégorie d'emploi	Nouveau Grade	Temps de travail
Population	Agent polyvalent état civil	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	TC
Sports et vie associative	ETAPS référent sur pôle éducation sportive	B	ETAPS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Cadre d'emplois des ETAPS territoriaux	TC

De plus, il convient de plus de modifier les modalités de contrat et de recrutement relatif à l'emploi d'animateur en accueils périscolaires :

Service	Fonction	Catégorie d'emploi	Grade	Statut précédent	Nouveau statut	Temps de travail
Service Education Jeunesse	1 animateur jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDI	Titulaire ou contractuel	TC
Service Education Jeunesse	1 animateur jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDI	Titulaire ou contractuel	TNC 14h07

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois,
- DE CONFIRMER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

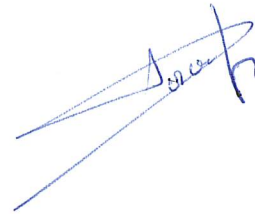


A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal loop followed by a shorter horizontal stroke and a small hook at the end.

Christophe ARMINJON



Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, appearing as a series of sharp, intersecting diagonal lines.

Jean DORCIER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*